



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2986

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Culture - Lancement de l'appel à projets culture(s) et solidarités

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrinand, MM. Butin, Casola, Charriot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-2986**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Culture - Lancement de l'appel à projets culture(s) et solidarités**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte et objectifs poursuivis par la Métropole

Par délibération n° 2017-2181 du 18 septembre 2017, la Métropole de Lyon a adopté les nouvelles orientations de sa politique en direction des associations. Le traitement des demandes de subvention est assuré dorénavant par chaque politique publique concernée. Par délibération n° 2018-2791, le Conseil de la Métropole du 25 juin 2018 a attribué 67 400 € de subventions au profit de 30 associations dans le domaine culturel.

À partir de l'année 2019, grâce au lancement d'un appel à projets, la Métropole souhaite contribuer par le levier culturel aux enjeux et aux objectifs des politiques publiques de solidarités adoptés depuis sa création et définis dans les documents suivants :

- la déclaration de coopération culturelle métropolitaine qui porte une attention spécifique aux personnes éloignées de l'offre culturelle et artistique dans et hors des territoires en politique de la ville et qui s'appuie sur la mise en œuvre du contrat de ville,
- le projet métropolitain des solidarités (PMS) qui vise à favoriser l'inclusion sociale et urbaine,
- le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMIe) qui s'attache à mobiliser et dynamiser les parcours d'insertion, notamment, par le levier culturel et artistique.

II - Les thématiques et les critères de sélection des projets

Le lancement d'un appel à projets "culture(s) et solidarités" est proposé afin de soutenir des projets spécifiques et collectifs d'actions et de médiation culturelle auprès de personnes particulièrement éloignées de la pratique artistique et de l'offre existante : enfance et jeunesse, personnes âgées, personnes en situation de handicap ou d'insertion.

Les projets devront impliquer activement les personnes dans un processus de création et permettre une valorisation des productions. Ils devront s'appuyer sur des partenariats et encourager les mixités qu'elles soient territoriales, sociales, intergénérationnelles, culturelles ou de genre.

Les critères de sélection des projets seront les suivants :

- la pertinence du projet dans le cadre des politiques de solidarités de la Métropole,
- la pertinence du projet d'action culturelle proposé par rapport au public ciblé,
- la qualité de la participation citoyenne et la rencontre entre différents publics,
- l'approche multi-partenariale et collective du projet,
- la qualité et le nombre des bénéficiaires.

III - Les modalités d'organisation

1° - Le calendrier prévisionnel

L'appel à projets est mis en œuvre chaque année à partir de l'année 2019, la 1^{ère} édition de cet appel à projets étant conçue comme une année d'expérimentation du dispositif. Certaines structures ressources, repérées dans le cadre de cet appel à projets, pourront ensuite faire l'objet d'un soutien au titre de leur action générale sur le territoire métropolitain.

Pour la 1^{ère} année de mise en œuvre, le calendrier prévisionnel suivant est proposé :

- date de lancement de l'appel à projets : 28 septembre 2018,
- date de clôture : 3 décembre 2018,
- instruction par les services concernés : de décembre 2018 à janvier 2019,
- validation des projets soutenus au Conseil de la Métropole : 1^{er} semestre 2019.

2° - Les critères d'éligibilité

L'appel à projets est ouvert aux professionnels de toutes disciplines œuvrant dans le champ de la médiation culturelle et porteurs d'actions culturelles s'inscrivant dans le champ des solidarités et de la lutte contre les discriminations.

Les structures doivent avoir pour objet la création, la diffusion ou la médiation d'œuvres de tous secteurs culturels, impliquant nécessairement l'intervention de professionnels rémunérés.

Les structures doivent avoir leur siège social ou être domiciliées sur le territoire de la Métropole et témoigner d'une ancienneté d'une année minimum. L'objet des porteurs de projet doit contribuer à l'intérêt général et à l'intérêt local métropolitain.

Elles ne doivent pas être soutenues au titre d'une autre intervention culturelle de la Métropole sur le même projet.

3° - Les conditions d'attribution

Les financements sont plafonnés à 50 % du montant total des dépenses éligibles du projet. Les porteurs de projets doivent s'assurer de cofinancements suffisants.

Le montant prévisionnel de l'enveloppe financière de cet appel à projets est de 67 400 €, sous réserve du vote du budget 2019 par le Conseil métropolitain.

4° - Modalités de versement des subventions

Le versement de la subvention interviendra en une seule fois, au plus tard le 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle ladite subvention est attribuée, sur présentation d'un appel de fonds qui devra parvenir au plus tard le 30 novembre. Chaque structure devra, en outre, fournir à la Métropole un bilan qualitatif et financier du projet subventionné dans un délai de 6 mois à compter de sa réalisation ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de l'appel à projets "culture(s) et solidarités", selon les modalités précisées dans le présent rapport.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.